

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL**

ST-ETIENNE DE CHOMEIL - Le jeudi 25 mai 2023

Présents : FERRAND Philippe, BLANC Serge, BAUGER Patrice, HUGON Jacques, BUREAU Jerome, COULOMB Jean-Paul, RAYNAUD-DUFAYET Yolaine, CHASSARD Yannick, CEYTRE Frédéric, AURIACOMBE Chrystelle, MARTRES Laurent (en visio), ROUQUET François, CHABASSEUR Noémie, CAYROU Laurent, SKRZYNSKI Luc, GREFFY Cyril, FOURCAT Stéphanie, Chef de centre, président et membres de l'amicale de St Etienne de Chomeil.

Excusés : BREGNARD Pierre, CAYROU Jerome, CARRIER Jean-Paul, BOUISSOU Marion, ANDRIEU Jérôme, CREGUT Aurélie, FREYSSIGNET Pascal, SERANTONI Philippe, AMIRAL Alain, RAMADIER Cedric, JACQUE Michael,

Absents : GOETGHEBEUR Ludovic.

Accueil par Gilbert MOMMALIER, maire de Saint-Etienne de Chomeil, et les sapeurs-pompiers du CIS.
Visite des infrastructures, point sur le stationnement et l'accueil des autorités.

DEBUT DU CA : 19H30

En l'absence de Cédric RAMADIER, 1^{er} vice-président, président par intérim, c'est Yolaine RAYNAUD-DUFFAYET, 2^{ème} vice-présidente, qui préside le conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

CONGRÈS UDSP

Présentation du programme et de l'affiche par Chrystelle AURIACOMBE.

Modifications à apporter :

Le vin d'honneur est offert par l'amicale des SP de St-Etienne de Chomeil (et non par la municipalité)

Le repas est ouvert aux familles de pompiers et au public – Réservation obligatoire – Le chef de centre doit faire passer le N° de téléphone pour les réservations.

Martin GALVAING, chef du CIS de Saint-Etienne de Chomeil, informe que le prix du repas a été fixé à 28 € (petit-déjeuner + repas + cadeau aux amicales)

Tenue du bureau de vote : Serge BLANC, Jacques HUGON, Stéphanie FOURCAT.
L'urne de la commune sera mise à disposition.

Point sur le retour des candidatures (date limite : 22 mai, cachet de la Poste faisant foi) :

5 postes à pourvoir en CIS + 2 postes en CPI

Stéphanie rappelle aux membres du CA que Ludovic GOETGHEBEUR a fait parvenir par mail sa démission (annexe1) ; un poste supplémentaire est donc à pourvoir en CPI.

Candidatures CIS (2 renouvellements + 1 nouvelle)
CHABASSEUR Noémie, CIS Massiac
ROUQUET François, CIS Montsalvy
CANAL Jean-Luc, CIS Neussargues-en-Pinatelle

Candidatures CPI (1 renouvellement + 2 nouvelles)
BUREAU Jérôme, CPI Polminhac
GILLIBERT Frédéric, CPI Marcenat
BENET Mickaël, CPI Polminhac

A ce jour, la candidature de Frédéric CEYTRE n'est pas encore arrivée au bureau de l'UDSP.
Celui-ci informe le CA qu'elle a été envoyée lundi 22 mai, dans le délai requis ; en attente de sa réception au bureau de l'UD pour finaliser les courriers.

Rappel : envoi au moins 2 semaines avant la date du congrès ; dans l'idéal, 1 mois avant.

Question de Noémie CHABASSEUR : combien de candidatures d'un même centre peut-on accepter ?

Réponse de Stéphanie : les statuts actuels prévoient 2 candidatures maxi par centre et il ne peut pas y avoir plus de 3 candidats en poste par centre.

Plusieurs prestataires souhaitent venir exposer lors de notre congrès. Il est convenu qu'une participation leur sera demandée ; le CA valide à l'unanimité le fait que le montant de celle-ci soit au profit de l'amicale qui organise.

CONGRÈS NATIONAL DES SP :

Date : du 04 au 07 octobre 2023 – Toulouse

Il est demandé aux membres du CA de commencer à réfléchir s'ils veulent venir au congrès. Réponse à donner lors du prochain CA, en juillet.

Il est envisagé de proposer aux adhérents de l'UD de se rendre une journée (le vendredi) à Toulouse, au congrès national.

Stéphanie a fait faire 2 devis auprès d'autocaristes : SEYT Saint-Flour (1 745 €) et Ouvrier Aurillac (1 390 €).

Le devis de l'entreprise SEYT n'est pas retenu ; un devis supplémentaire sera demandé auprès de la STAC.

Le CA valide la prise en charge du petit-déjeuner des adhérents par l'UDSP.

RÈGLEMENT SPORT :

La présentation du règlement sport est faite par Laurent MARTRES, en visio car de garde au CIS Aurillac.

Points sur les modifications apportées :

- composition de la commission des sports et techniques sportives
- manifestations organisées par l'UDSP (tournoi de sixte + pétanque des anciens)
- conditions d'attributions de l'aide (15€/participant/jour de compétition pour les équipes de plus de 10 joueurs – 30€/participant/jour de compétition pour les individuels ou équipe de moins de 10 joueurs)

Les participants devront fournir une photo et un compte rendu de la manifestation pour prétendre à l'aide financière.

Le nouveau règlement est soumis au vote du CA : validation à l'unanimité.

Laurent MARTRES aborde le sujet de l'équipe départementale de rugby qui part à 31 SP (joueurs + accompagnateurs) au championnat de France.

Il rappelle que du point de vue de la FNSP, une équipe de rugby, c'est au maxi 26 joueurs.

L'équipe a demandé la mise à disposition de 3 VTP (2 SDIS + 1 UDSP) ainsi qu'un véhicule supplémentaire.
Refus du SDIS pour le véhicule supplémentaire.

La VL de l'UDSP a été demandée auprès de Cédric RAMADIER.

Laurent MARTRES met en garde sur le fait que le championnat ayant lieu à Agen (47), la VL risque de faire plusieurs allers-retours en fonction de la présence des joueurs et accompagnateurs sur les 3 jours que dure le championnat.

Proposition : rajout en annexe du règlement sports d'un tableau avec les préconisations de la Fédé sur le nombre de joueurs par équipe.

Laurent MARTRES informe les membres du CA que Baptiste FABRE, SPV au CIS Aurillac, joueurs de foot, souhaite partir renforcer l'équipe départementale de foot de la Haute-Vienne. Ok pour les membres du CA ainsi que pour le DDSIS.

STATUTS :

François ROUQUET, en charge de la commission révision des statuts, prend la parole pour présenter les travaux de la commission.

Les points qui ont suscité débat et vote en CA :

Article 5 : définition des « membres actifs ». La question a été posée au service juridique de la FNSP ;
réponse : libre à l'UD de définir cette mention comme elle le souhaite

FNSPF = « aucune règle précise n'est édictée concernant la définition des membres... La FNSPF n'impose pas de règle de fonctionnement à son réseau associatif... »

Questionnement autour de la suspension d'engagement : durée 5 ans maxi au cours de la carrière d'un SPV.

Attention, cela ne concerne pas la suspension pour grossesse ou raison médicale.

Ce point est à écrire dans les statuts.

En conclusion, membre actif = SP + PATS.

Un SP en suspension d'engagement n'est pas considéré comme membre actif (hors grossesse et raison médicale).

Vote : le CA vote pour à l'unanimité.

Article 13 : perte de la qualité de membre actif du fait de la limite d'âge, d'une démission ou d'un départ à la retraite.

Vote du CA

Option 1 : peut terminer son mandat quel que soit la durée restante – 2 voix

Option 2 : est de fait démissionnaire à la date de changement de statut – 0 voix

Option 3 : conserve son statut jusqu'aux prochaines élections – 10 voix

1 abstention

Article 15 : définition du nombre de voix de chaque centre de secours

Option 1 : effectif au 31/12 de l'année précédant les élections

Jusqu'à 25 SP = 2 voix

De 26 à 50 SP = 3 voix

De 51 à 75 SP = 4 voix

De 76 à 100 SP = 5 voix

Plus de 101 SP = 6 voix

Option 2 : 1 voix par CIS – 2 voix pour les CIS Aurillac, Mauriac et St-Flour

Option 3 : 1 SP = 1 voix - Organisation des votes par les amicales

Vives discussions autour des choix 1 ou 3.

L'option 3 semble de prime abord la plus démocratique. Or, crainte que les amicales n'organisent pas d'élection dans les règles et que seul 1 représentant vote pour l'ensemble de ses membres. Un gros CIS peut donc, à lui seul, avoir la majorité. C'est la fin de la représentativité des petits CIS.

Vote du CA :

Option 1 : 12 voix – 0 pour les 2 autres

1 abstention

Les nouveaux statuts sont validés par l'ensemble des membres du CA

JOURNÉE PÊCHE :

A ce jour, 55 inscriptions reçues.

Le CIS Murat a fait part de 15 participants supplémentaires

La journée est maintenue.

L'équipe de Patrice BAUGER est en ordre de marche pour la réussite de la manifestation.

L'ordre du jour est épuisé.

QUESTIONS DIVERSES :

Chrystelle AURIACOMBE fait part à l'assemblée d'un certain nombre de questions en suspens.

Utilisation des véhicules de l'UDSP : au vu des nombreuses demandes reçues, il est impératif de définir des règles d'utilisation pour les membres du CA mais également pour les adhérents de l'UDSP.

Un document avait été établi en 2016 sur les conditions générales de prêts avec notamment, à l'article 2, la définition des conditions de prêt : « **déplacements exclusivement dans le cadre Sapeurs-Pompiers, UDSP, URSP et Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers** ».

Yannick CHASSARD se propose pour commencer à retravailler sur le sujet. Objectif : mise en place d'un groupe de travail lors du prochain CA.

Le document existant « conditions générales de prêts des véhicules UD » lui sera transmis.

Contribution financière à la commission sociale de l'UR. A ce jour, nous n'avons aucun document de l'UR sur la décision d'une contribution annuelle d'un montant de 1000 € pour les 4 UD. Seul le compte-rendu du 25 novembre 2020 fait mention du caractère exceptionnel de cette somme : « **chaque UD abondera de 1000€ la caisse de la commission sociale régionale afin de constituer une mise de départ** »

L'ensemble des membres du CA se dit solidaire de la commission sociale de l'UR mais pas avec le même niveau de contribution pour toutes les UD. Un courrier devra être adressé à l'UR en ce sens.

Communication du 1^{er} vice-pdt, PUD par intérim : plusieurs mails de la FNSPF (date de réunions/formations des délégués départementaux, notamment) arrivent directement sur la messagerie du PUD. La conséquence est que les membres du CA concernés n'ont pas été informés en temps et en heure de réunions qui les concernaient (Journée des trésoriers, réunion des délégués départementaux PATS).

Il a été demandé à la FNSP de systématiquement adresser leurs envois en copie sur l'adresse mail du secrétariat de l'UDSP.

Augmentation du salaire de Béatrice : lors du CA du 12 janvier 2023, il a été acté l'augmentation de son salaire ; le montant devant être défini au CA suivant.

Laurent CAYROU et Chrystelle AURIACOMBE l'ont questionnée à ce sujet : elle n'a toujours pas été augmentée.

Il est demandé aux trésoriers (titulaire et adjoint), au vu du budget de l'UD, de définir le montant pour validation au prochain CA.

Congrès de l'Union Régionale 2024 dans le Cantal : 2 candidatures (Polminhac et Vic-sur-Cère).

La 1^{ère} avait été actée par l'ancien PUD ; la mairie de Polminhac a d'ores et déjà réservé les infrastructures.

Le CA vote à l'unanimité pour l'organisation du congrès de l'UR à Polminhac en 2024 avec la collaboration du CIS Vic-sur-Cère

AGENDA :

22 juin = déplacement sur Paris pour la cérémonie d'hommage à l'Arc de Triomphe avec la garde aux drapeaux départementale

24 juin = cérémonie de la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers à Aurillac

01 juillet = pétanque des anciens à Pierrefort

02 juillet = congrès départemental à Saint-Etienne de Chomeil

Fin du CA à 22h00

Compte rendu rédigé par la secrétaire-adjointe, Chrystelle AURIACOMBE

Signature des membres du Bureau :

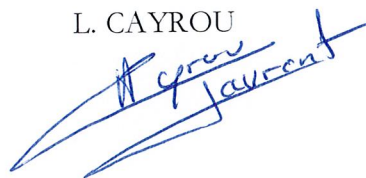
C. RAMADIER

Y. RAYNAUD DUFAYET

L. CAYROU

J. BUREAU

M. JACQUE



N. CHABASSEUR

C. AURIACOMBE

